

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 2 novembre 2022

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Le Conseil municipal a fixé comme telles les décisions fiscales pour l'année 2023 :

- * montant de l'impôt personnel : CHF 12.—
- * coefficient : 1.15
- * indexation des revenus imposables : 153 %
- * montant de la taxe sur les chiens : CHF 130.—

Le Conseil municipal a décidé de verser à la Paroisse un soutien de CHF 30'000.-- pour le jubilé des 500ans de l'Eglise.

Le Conseil municipal a validé les ordres du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale du 12 décembre prochain, à savoir :

Ordre du jour de l'assemblée primaire :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales pour la Municipalité
3. Approbation du budget 2023 de la Municipalité
4. Approbation du règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
5. Présentation du projet d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain par M. François Fellay, directeur d'Oiken SA
6. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2023 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie
4. Agrégation de nouveaux bourgeois
5. Divers

Le Conseil municipal a adjugé divers mandats pour la rénovation de Moréchon 1 :

- Architecture à L architecte Corine Léger sàrl pour la réalisation d'un ascenseur en façade nord du bâtiment Primaire pour la mise aux normes AEAI du bâtiment Primaire pour la mise aux normes AEAI des salles de gym

- Ingénierie civile au bureau sd ingénierie Dénériaz et Pralong Sion SA pour la réalisation d'un ascenseur en façade nord du bâtiment Primaire

Le Conseil municipal a adjugé les prestations d'architecture pour la poursuite des études d'aménagements extérieurs de la structure d'accueil Snoopy au bureau dv architectes associés sa.

Le Conseil municipal a validé les plans tels que remis pour la correction de la chaussée et du carrefour entre la route cantonale VS60 et le chemin des Râches et autorisé le service de la mobilité à procéder à la mise à l'enquête publique coordonnée du dossier.

Le Conseil bourgeoisial a adjugé au bureau d'architecture Antoine S.A., les prestations "architecte" pour la réalisation et le suivi de toutes les phases du projet « VS 7790 — assainissement de la fromagerie, création d'un local de vente et transformation d'une partie de l'étable en chalet d'alpage de l'alpage de Tsanfleuron".

Le Conseil municipal a validé le projet de Convention constituant un service officiel intercommunal de la curatelle entre les Communes d'Arbaz, de Grimisuat, de Sion, de Savièse et de Veysonnaz, de siège à Sion auprès du Service des affaires sociales, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

En référence aux divers préavis favorables de la commission, le Conseil municipal délivre le droit de cité de Savièse aux personnes suivantes :

- Mme Susana Eugénia Minhoto Faria do Souto (1976) et M. Slobodan Tripkovic (1978) ainsi que leurs enfants, Marko Souto Tripkovic (2009) et David Souto Tripkovic (2014)
- M. Jean Pierre Abadie (1951)
- M. Gonçalo Ferreira Do Couto (2004)
- M. René Lemoine (1974) et Mme Robab Sattari Sadat (1962)
- M. Pierre Le Lann (1964) et Mme Laurence Devallouit (1966)

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Videsa SA le lavage et la désinfection des moloks.

Le Conseil municipal a adjugé des travaux de stabilisation dans le torrent de Prarainson à l'entreprise Bitz travaux publics SA.

Le Conseil municipal a adjugé, pour le remplacement de l'installation intérieure de la chambre d'irrigation du Ferradze, la fourniture de diverses pièces auprès des maisons Cla-val Europe et Hawle Armaturen AG.